

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4897)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 146

présenté par
Mme Limon

ARTICLE 14

Après l'alinéa 24, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Au second alinéa de l'article L. 224-3-1, la référence : « quatrième alinéa » est remplacée par la référence : « 4° ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.